

Quatre régions fortes, un pays uni : osons l'avenir

Jean-Luc Crucke

député MR au Parlement wallon

Pierre-Yves Jeholet

chef du Groupe MR au Parlement wallon

A la veille des Fêtes de Wallonie, deux mandataires MR plaident pour une refonte en profondeur des institutions francophones.

L'agencement des institutions wallonnes, la qualité de sa gouvernance, l'efficacité de son administration, le fonctionnement rigoureux de son Gouvernement sont autant d'éléments qui peuvent participer à la prospérité de notre Région. Il est plus que temps de mettre un terme définitif aux dysfonctionnements de l'appareil public, aux lourdeurs d'une bureaucratie tatillonne et pesante, à la politisation débridée, à l'insécurité juridique, etc. Au nom de l'éthique bien entendu mais aussi parce qu'une Région, un Etat, ne peut retrouver la voie du redressement et de la compétitivité dans un cadre ultra-réglémenté, en modification permanente et où les dés sont pipés.

Il convient également que les structures institutionnelles qu'une Région se donne soient les plus efficaces possibles afin d'accroître l'efficacité démocratique mais aussi son développement socio-économique. Les institutions et les administrations wallonnes doivent accompagner voire soutenir le développement économique et non le freiner.

Qu'on le veuille ou non, réformes institutionnelles, essor économique et donc accroissement de l'emploi et de la richesse, sont étroitement liés.

Choisir et non subir

Dès lors, contrairement à

ceux qui estiment que le débat institutionnel intra-francophone est quelque peu stérile à l'heure où il faut affronter une crise économique, nous estimons que l'on ne peut plus faire l'économie d'une refonte en profondeur de nos institutions francophones.

Wallons et Bruxellois méritent un projet politique clair au sein du cadre belge. Wallons et Bruxellois doivent choisir leur destin et non le subir. Il faut être capable de gérer, dans le cadre d'un projet politique construit, les nouveaux moyens et les nouvelles compétences.

La réponse à cet impératif traduira la crédibilité francophone à pouvoir assumer efficacement son avenir. Cette responsabilisation est au cœur de notre réflexion.

L'on dénombre toujours aujourd'hui quatre parlements francophones, quatre gouvernements et un nombre élevé de ministères et de portefeuilles ministériels. Le dispositif est incompréhensible tant pour le citoyen que pour nos entreprises ainsi que pour les investisseurs étrangers. Le partage de compétences qui en découle ne repose pas sur une logique claire et génère un coût de fonctionnement important ainsi qu'un saupoudrage des ressources budgétaires.

Logique dogmatique

Afin de remédier à cette situation dommageable, ne peut-on se départir d'une logique institutionnelle dogmatique (et stérile jusqu'ici) opposant régionalistes et communautaristes.

Nous voulons y substituer un dialogue franc, empreint de solidarité, qui mise sur la complémentarité socio-économique entre les différentes entités. Nous visons la souplesse institutionnelle pour s'orienter vers une logique d'efficacité.

Nous voulons réorganiser les institutions francophones autour de quatre grands principes : la simplification, la légitimité, l'efficacité et la responsabilité. C'est très clairement un appel au pragmatisme et à la souplesse institutionnelle orientés vers une logique de résultat.

Les relations de confiance entre les citoyens et les responsables politiques ont atteint une cote d'alerte. La complexité des institutions francophones ne peut que contribuer à accentuer ce processus de délégitimation. Eluder cette question, c'est mettre en danger les fondements de notre système démocratique. Pour restaurer la confiance et consolider la légitimité résultant de notre système représentatif, notre Région ainsi que notre pays doivent se doter d'institutions dont l'architecture et le fonctionnement sont clairement identifiables.

Les institutions francophones doivent saisir l'opportunité de leur réorganisation suite aux transferts de compétences pour être capables de gérer, dans le cadre d'un projet politique construit, des compétences et moyens nouveaux. Cette démarche, faut-il le rappeler, s'inscrit pour nous dans le cadre belge.

Primauté du fait régional

Le cadre fédératif doit inté-

grer pleinement la primauté du fait régional et mettre en avant l'intérêt réciproque à travailler ensemble dans un système qui désormais doit s'articuler autour de quatre Régions à part entière : la Région flamande, wallonne, de Bruxelles-Capitale et la Région germanophone. Le fait régional notamment de par

sa lisibilité géographique s'impose désormais.

Le fil conducteur de notre réflexion consiste donc à privilégier le niveau de pouvoir régional, le ressort territorial, aussi longtemps qu'il apparaît comme étant le plus à même d'assumer une politique publique donnée. Le fait régional constitue le référent de base du partage des compétences. Cela n'exclut pas que, dans une vision pragmatique, lorsque l'intérêt commun le réclame, un certain nombre de matières – un socle commun – puissent être gérées au sein d'une fédération via des accords de coopération renforcée.

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas seulement être une Communauté française qui change de nom.

C'est pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut

trouver désormais son fondement que dans la volonté régionale réciproque de gérer certaines compétences en commun.

Nous appelons donc de nos vœux une réorganisation et une simplification radicales des institutions politiques et administratives.

Cette démarche fédérative qui s'applique à la Wallonie peut également bien entendu concerner l'entité fédérée germanophone qui, rappelons-le, devrait devenir une Région à part entière.

Dès lors, pour nous désormais, l'acte fondateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit résulter de l'adhésion des Wallons et des Bruxellois autour d'un projet politique clair. Cet acte fondateur scelle tout à la fois le contour institutionnel et détermine un nouveau partage de compétences.

La première chose à faire consiste à répertorier les matières que Wallons et Bruxellois veulent gérer au sein de la Fédération. Nous proposons de réaliser cet exercice sur base des principes de l'intérêt commun et de la subsidiarité.

L'articulation Wallonie-Bruxelles doit changer de nature. Cette collaboration doit

désormais trouver son fondement dans la valeur ajoutée induite par les ponts jetés entre Wallons et Bruxellois.

Il est nécessaire de maintenir et de renforcer les liens privilégiés entre la Wallonie et Bruxelles. Ceci afin de faciliter la vie des citoyens, de garantir la solidarité ainsi que de permettre un accès aux prestations sociales pour l'ensemble des citoyens notamment dans le cadre des nouvelles compétences transférées.

Dans notre scénario, les Régions deviendraient les dépositaires de toutes les compétences fédérées. Mais chaque fois qu'il y a une plus-value, nous proposons un mécanisme de coopération renforcée. Nous sommes partisans de coopérations structurantes, par exemple via le mécanisme des décrets conjoints.

Bruxelles est une chance pour l'ensemble de la Belgique. Cette chance ne peut être pleinement saisie que si l'on consacre le plein rayonnement de la Région centrale du pays et son traitement sur strict pied d'égalité avec les autres Régions. Le MR réaffirme donc une nouvelle fois sa radicale opposition à toute tentative d'inscrire des mécanismes de cogestion. ■